



Le CSE, nouvelle instance unique

NIVEAU 1

Comprendre le fonctionnement
du CSE

Public : élus ou futurs élus (>50 salariés)

Programme

JOUR 1

La mise en place du CSE

- Calendrier de mise en place
- Organisation des élections et protocole préélectoral
- La composition du CSE
- Les spécificités de cette nouvelle instance

Les premières actions du CSE

- Désignation du secrétaire et du trésorier
- La récupération des budgets du CE
- L'élaboration du règlement intérieur du CSE
- L'ouverture des comptes bancaires
- La souscription d'une assurance

Les attributions du CSE

- La présentation des réclamations
- Les clés pour mener une enquête
- L'expression collective & les élus
- Analyse des risques, égalité, discrimination...
- La gestion des activités sociales
- Les différents droits d'alerte du CSE

Le déroulé des consultations

- Les étapes clés d'une consultation
- Les consultations périodiques obligatoires
- Qu'attend-on du CSE sur ces sujets récurrents ?
- Comment préparer ces consultations ?
- Les consultations ponctuelles
- A quoi sert l'avis du CSE
- Méthodes de présentation de l'avis

JOUR 2

Le fonctionnement du CSE

- La périodicité des réunions
- Quels participants en réunion ?
- L'ordre du jour : règles, rédaction, difficultés
- Le contenu du PV et sa diffusion
- Les autres types de réunions
- Le fonctionnement en commissions

Les informations accessibles au CSE

- Le contenu de la BDES
- Fonctionnement de cette base : mise à jour, accès...
- La notion de confidentialité
- Les autres données utiles aux missions du CSE
- Les informations détenus par des tiers

Les moyens alloués à l'instance

- Les heures de délégation en partage
- La gestion des budgets et des reliquats
- La libre circulation des élus
- Le local du CSE
- Les outils de communication : du panneau aux NTIC
- Le bénéfice du statut protecteur

Les relations avec les tiers

- Le recours aux experts
- Liens avec l'inspection du travail
- Rapports avec les organes : CA, AG...
- Identifier les autres personnes ressources

?

Durée-Tarifs

Intra : 2700 € net

(+frais de déplacement)

Inter : 790 € /pers

(incl. petit déjeuner d'accueil, pauses café et déjeuner)

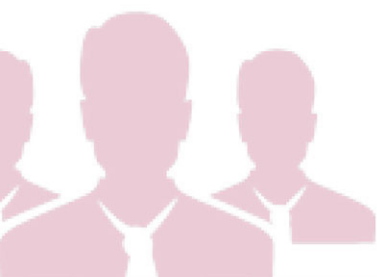
La formation dure 2 jours



Déroulé

La formation débute à 9H00 et s'achève à 17H30 (horaires adaptables au besoin)

Intervenants



Les formateurs sont tous diplômés en Droit Social (master 2). Après avoir exercés leur métier de juristes et/ou de responsables en relations sociales, ils œuvrent depuis plusieurs années aux côtés des élus pour les former et les accompagner dans l'exercice de leur mandat. Certains ont également été élus au sein des différentes instances. Nos formations sont nourries de ces expériences plurielles.

Objectifs



- Transposer les nouvelles règles dès l'élection
- Adapter les pratiques à la transition ex-IRP/CSE
- Cerner les missions et responsabilités
- Construire des avis efficaces
- Poser les bases d'un fonctionnement efficient au quotidien
- Identifier les limites d'utilisation des moyens
- Compiler les aides à mobiliser



Points forts

- État des lieux des répercussions du passage en CSE
- Éviter les erreurs : budgets, heures de délégation...
- Élaboration d'un plan d'actions personnel
- Accompagnement pendant 3 mois